

Votre achat automobile à la loupe



Utilisez cet aide-mémoire.
Gardez plus d'argent dans vos poches.
Évitez d'acheter des problèmes.

Le budget

- Je fixe un montant total, pas seulement combien je peux déboursier chaque semaine ou chaque mois.
- Si j'opte pour le financement, je tiens compte de la durée de vie estimée de l'auto avant d'amortir mes versements sur une longue période.

Le permis du commerçant

- Je vérifie si le commerçant avec qui je compte faire affaire détient un permis de commerçant de véhicules routiers de l'Office de la protection du consommateur. L'outil Se renseigner sur un commerçant (opc.gouv.qc.ca/se-renseigner) permet de faire cette vérification.

Les frais qui s'ajoutent

- Je conteste les frais qui s'ajoutent au prix annoncé (sur une étiquette, dans une publicité, etc.), s'il y a lieu. À moins que j'aie fait des achats supplémentaires, seuls la TPS, la TVQ et, pour un véhicule neuf, le droit environnemental de 4,50 \$ par pneu neuf peuvent m'être facturés en surplus.

L'acompte et la promesse d'achat

- Je verse le plus petit montant possible pour réserver un véhicule, seulement si cela est nécessaire.
- Je signe un document clair qui prévoit une date de livraison précise, le prix du véhicule et une mention indiquant que l'acompte me sera remboursé si je change d'idée.

L'essai routier d'un véhicule d'occasion

- J'essaie l'auto convoitée. Je roule sur quelques kilomètres, sur des routes diverses, la radio éteinte.
- J'examine le véhicule à la lumière du jour et je vérifie le fonctionnement des accessoires, l'ouverture du coffre, etc.

L'inspection d'un véhicule d'occasion

- Je demande une inspection indépendante, par exemple, à un mécanicien en qui j'ai confiance. Le commerçant est obligé de l'accepter.
- S'il y a lieu, je me sers du résultat de cette inspection pour négocier le prix de l'auto, ou je renonce à l'achat.

L'historique d'un véhicule d'occasion

- Je demande le dossier du véhicule auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec ou un rapport d'un fournisseur d'historiques pour obtenir certains indices sur le passé de l'auto.

La garantie prolongée

- J'évalue l'offre de garantie supplémentaire (comme une garantie prolongée) que me fait le commerçant. Il ne peut pas m'obliger à acheter cette garantie.

L'assurance

- Si j'opte pour le financement et qu'une assurance est obligatoire, je considère la possibilité de remplir cette condition avec une assurance que j'ai déjà, ou d'en magasiner une autre.